

## TARIFS 2019 - 2020

**Frais de dossier > 300 euros** pour les frais de dossier (Payables une fois lors de la première inscription).

AXE SUD - ECOLE DE CONDE MARSEILLE	Coût total (1)	Arrhes	1 Versement	3 Versements	6 Versements
<b>Design</b>					
Année préparatoire en design	6000	450	5550	1960	1040
Bachelor Design graphique	7000	750	6250	2210	1170
Bachelor Design d'espace - Architecture d'intérieur	7000	750	6250	2210	1170
Mastère Direction artistique en design graphique	7000	750	6250	2210	1170
Mastère Pro communication visuelle (3)	7000	750	6250	2210	1170
Mastère Architecture intérieure & design	7000	750	6250	2210	1170
<b>Illustration - BD - Animation - Jeu vidéo</b>					
Année préparatoire en illustration & animation	6000	450	5550	1960	1040
Bachelor Illustration - BD - Animation	7000	750	6250	2210	1170
Bachelor Animation & jeu vidéo	7000	750	6250	2210	1170
Mastère Illustration & Bande dessinée	7000	750	6250	2210	1170
Mastère Animation & jeu vidéo	7000	750	6250	2210	1170

(1) Frais de scolarité par année en euros. Tarifs 2019/2020. Les tarifs sont revus annuellement.

(2) Règlement en 1 versement le 15/07, en 3 versements les 15/07, 15/09 et 15/11, en 6 versements les 15/07, 15/09, 15/10, 15/11, 15/12, 15/01

(3) Deuxième année en alternance - Frais de scolarité pris en charge sous forme de contrat de professionnalisation

**Frais techniques > 150 euros** en Design et Illustration  
**350 euros** en Animation - Jeu vidéo

(Licences informatiques personnelle (Adobe...), forfait impressions, matériel spécifique)

**Cotisation vie étudiante > 90 euros** à régler en se connectant sur le site du crous : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>  
 (Sous réserve d'une modification du tarif fixé par le crous pour la cotisation 2019/2020)

**Admission >** Les admissions se font suite à un entretien obligatoire avec la direction.  
 Les inscriptions sont effectuées dans la limite des places disponibles.

**L'inscription n'est effective qu'après le versement des arrhes et des frais de dossier.**

**Condition de remboursement >** Les frais de dossier de 300 euros ne sont pas remboursables.

Les arrhes : En cas de désistement, le remboursement de 50% des arrhes est possible au plus tard le 31 mai à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

**Le report d'un commun accord entre les parties est possible sur l'année universitaire suivante.**

En cas d'échec au Baccalauréat, l'inscription peut être soit reportée d'une année académique, soit annulée.  
 Dans ce dernier cas, sous réserve de présentation des justificatifs correspondants, le remboursement des arrhes versées pourra être demandé jusqu'au 4 septembre de l'année d'inscription.

**Les conditions particulières détaillées seront remises et explicitées lors du rendez vous d'admission.**